



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Festival de musiques – Programmation 2012

DEL-2012-040

Numéro de la délibération : 2012/040

Nomenclature ACTES : Domaine de compétence, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/03/2012

Date de convocation du conseil : 22/03/2012

Date d'affichage de la convocation : 22/03/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Joël LE BOTLAN, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Anne-Marie GRÈZE par M. Loïc BURBAN, M. Jean-Luc LE BELLER par M. Alain LE MAPIHAN, M. Daniel LE COUVIOUR par M. Pierre GIRALDON, Mlle Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET

Était absent : M. Claude LE BARON

Festival de musiques – Programmation 2012

Rapport de Christophe MARCHAND

La programmation du festival de musiques pour l'année 2012 nécessite la passation de contrats de cession avec les artistes.

La commission a arrêté les interventions suivantes :

5 juillet	Kerlenn Pondi – 2 400,00 €
12 juillet	Face à la mer – 3 500,00 €
19 juillet	La Jarry – 1400,00 €
26 juillet	Tram des Balkans – 1 800,00 €
2 août	Les Goristes – 4000,00 €
9 août	Little Balouf – 5 000,00 €
16 août	Boudu les Cop's – 3 500,00 €

Des frais annexes (hébergement, frais de restauration, frais de déplacement,,,) liés aux concerts peuvent venir s'ajouter au montant des cachets HT indiqués.

Nous vous proposons :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les contrats à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 mars 2012

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**